

La responsabilité de l'Etat congolais face aux conflits de succession au sein des églises de Réveil à Kinshasa

par José Khenda Ginyongo

Résumé

« En République Démocratique du Congo, il n'y a pas de religion d'Etat. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion... » (Article 46 de la loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001). Théoriquement, cela signifie que les églises ne fonctionnent pas comme des entités autonomes et isolées au sein de l'Etat. Leur existence et l'exercice de leurs activités sont encadrés par les pouvoirs publics.

Cependant, on observe que la gestion de nombreuses églises s'apparente davantage à celle d'entreprises familiales ou de royaumes, où l'acquisition du pouvoir par héritage reste la norme. Le père, fatigué ou décédé, est remplacé par le fils, souvent à travers un processus de cooptation : le successeur est désigné par le prédécesseur. Cette méthode suscite fréquemment des conflits entre les pasteurs prétendants à la succession et d'autres fidèles de l'église qui rejettent cette manière de transmettre le pouvoir. Ces désaccords divisent la communauté en deux camps opposés.

Par ailleurs, il apparaît que de nombreuses églises manquent d'une véritable institutionnalisation et évoluent sans textes clairs. Lorsque des textes existent, ils se limitent souvent à être une façade, dissimulant des pratiques autoritaires. Le

fondateur ou le pasteur responsable impose son autorité de manière arbitraire, et les fidèles, même réticents, se trouvent contraints de se plier hypocritement à sa volonté. L'Etat semble souvent se désintéresser de ces turbulences, ignorant qu'aucun phénomène social, même religieux, n'échappe totalement à la sphère politique.

Ce texte met en lumière la responsabilité de l'Etat face aux conflits liés à la succession au sein des églises et propose des solutions adaptées pour renforcer le rôle d'un Etat responsable.

Mots clés : succession, conflit, église de réveil, responsabilité de l'état, liberté religieuse, institutionnalisation

Summary

« In the Democratic Republic of Congo, there is no state religion. Everyone has the right to freedom of thought, conscience, and religion... » (Article 46 of Law No. 004/2001 of July 20, 2001). This theoretically implies that churches do not operate as independent entities within the state but are subject to regulation by public authorities.

However, the management of many churches resembles that of family businesses or monarchies, where power is typically transferred through inheritance. A fatigued or deceased leader is often succeeded by a son, typically through cooptation: the predecessor designates the successor. This practice frequently gives rise to conflicts among aspiring pastors and other members of the church who oppose this method of power transfer, leading to the formation of rival factions.

Additionally, many churches lack robust institutional frameworks, often operating without formal governing texts. When such texts do exist, they frequently serve only as a

superficial cover for deeper issues. The founder or the pastor in charge typically exerts authoritarian control, compelling the faithful—even those who are skeptical—to follow him under duress or pretense.

The state often remains disengaged from these disputes, seemingly unaware that no phenomenon is entirely apolitical and that all matters can potentially have political implications. This text underscores the responsibility of the state in addressing conflicts related to succession within churches and offers recommendations for fostering a more accountable governance framework.

Keywords: succession, conflict, Revival Church, state responsibility, religious freedom, institutionalization

Introduction

La République Démocratique du Congo (RDC) garantit la liberté religieuse dans sa Constitution de 2006, qui établit également l'absence de religion d'Etat. Cette disposition permet à chaque individu de pratiquer sa foi en toute autonomie, dans un cadre juridique impartial ne favorisant aucune confession particulière (Constitution de la RDC, 2006, art. 24). Cependant, au sein des églises de Réveil de Kinshasa, souvent dirigées par des leaders charismatiques, des difficultés majeures émergent concernant la régulation de la succession des dirigeants. En l'absence de structures institutionnelles clairement définies, ces églises sont fréquemment confrontées à des conflits internes, exacerbés par des enjeux financiers, familiaux et politiques. Ces luttes de pouvoir sont amplifiées par un manque de clarté dans les processus de gouvernance et de transmission du leadership.

Les conflits de succession au sein de ces églises se caractérisent notamment par des tensions liées à la gestion des

ressources matérielles et de l'influence sociale, créant un climat de compétition entre les membres. Ce phénomène est aggravé par l'absence de régulations internes formelles, rendant difficile une transition ordonnée du pouvoir, lequel est souvent concentré autour de figures charismatiques (Kimbembe, 2020). Le gouvernement congolais, bien que chargé de protéger la liberté religieuse, adopte souvent une posture passive face à ces affrontements. Cette neutralité apparente peut être perçue comme une forme d'implication indirecte dans la gestion désordonnée de ces institutions religieuses. En effet, bien que la Constitution de la RDC garantisse la séparation entre l'Etat et les religions, l'inaction de l'Etat face aux conflits internes soulève des interrogations sur sa responsabilité implicite. Ce manque d'intervention peut être interprété comme une défaillance dans sa mission de garantir l'ordre public et de prévenir les conflits sociaux (Kimbembe, 2020). Cette situation pose la question du rôle que l'Etat devrait jouer dans la gestion des dynamiques religieuses, en particulier concernant la régulation des structures internes des églises de Réveil, et la manière dont il pourrait mieux encadrer ces tensions pour éviter les dérives (Dufresne, 2017). A travers les entretiens menés dans le cadre de cette étude, nous visons à analyser le cadre juridique régissant le fonctionnement et l'organisation des églises de Réveil en RDC. Nous examinerons également la gestion de ces églises sous l'angle des modèles familiaux ou monarchiques, en soulignant l'absence d'une institutionnalisation claire et structurée de leurs structures internes. Enfin, nous évaluerons la responsabilité implicite de l'Etat face aux conflits de succession, en mettant en lumière les enjeux liés à la régulation et à l'intervention étatique dans ces dynamiques.

1. Cadre juridique régissant le fonctionnement et l'organisation des églises de Réveil en RDC

La Constitution de la RDC, adoptée en 2006, consacre dans son article 24 le principe fondamental de la liberté de conscience et

de religion. Ce texte garantit à chaque citoyen le droit de pratiquer sa religion, individuellement ou collectivement, à condition que cette pratique ne perturbe pas l'ordre public ou la sécurité nationale. Cette disposition place la RDC parmi les nations qui adhèrent aux principes universels de liberté religieuse, tout en encadrant l'exercice de ce droit. Ainsi, la Constitution crée un environnement propice à la diversité religieuse, permettant à diverses confessions, y compris les églises de Réveil, de s'épanouir dans le respect des lois nationales.

L'article 8 de la Constitution renforce cette vision en affirmant que l'Etat congolais demeure neutre en matière religieuse. Cette neutralité implique que l'Etat ne reconnaît ni ne privilégie aucune religion, consolidant ainsi le pluralisme religieux. Cela assure aux églises de Réveil, comme à d'autres mouvements religieux, la liberté de fonctionner, sous réserve de respecter les lois et l'ordre public.

En dépit de ces garanties constitutionnelles, l'enregistrement légal des églises et associations religieuses est une obligation en RDC. L'Ordonnance-loi n° 81-002 du 23 février 1981 fixe les modalités de reconnaissance des cultes et associations religieuses. Selon cette ordonnance, toute association religieuse doit s'enregistrer auprès des autorités compétentes pour acquérir une existence juridique, ce qui permet la gestion des biens, la production de documents officiels et l'organisation de rassemblements publics. Ce cadre juridique accorde une grande flexibilité quant à l'organisation interne des églises, notamment celles de Réveil, souvent structurées autour d'un *leader* charismatique. Toutefois, la loi ne précise pas les règles relatives à la succession ou à la gouvernance, entraînant une diversité dans les pratiques de gestion interne. Comme l'indique l'Ordonnance-loi n° 81-002, « les associations religieuses doivent être enregistrées auprès de l'Etat pour bénéficier de la personnalité juridique et de certains droits ».

En complément de cette ordonnance, la Loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001 régit les associations sans but lucratif (ASBL) et les

établissements d'utilité publique en RDC. Elle impose aux églises de Réveil de solliciter une personnalité juridique auprès du Ministre de la Justice, un processus impliquant la soumission de documents tels que les statuts notariés et des rapports détaillés sur les activités prévues. Ce processus vise à garantir la légitimité et la transparence des organisations religieuses.

Cependant, malgré ce cadre juridique, plusieurs défis persistent. L'absence de mécanismes de contrôle fiscal et de recensement des églises crée des dysfonctionnements, alimentant la méfiance entre autorités publiques et associations religieuses. Cela complique l'application des lois et freine l'établissement d'une gouvernance claire et efficace au sein des églises de Réveil.

Des experts interviewés lors de notre étude de terrain soulignent que l'absence de contrôle fiscal strict et de recensement officiel des associations religieuses complique l'application uniforme des normes légales. Ce qui amplifie un climat de méfiance entre les autorités publiques et les organisations religieuses. Par conséquent, la mise en œuvre effective de ces lois reste un défi capital pour établir une régulation appropriée et cohérente du secteur religieux en RDC.

2. La gestion des églises de Réveil : un modèle familial ou monarchique ?

2.1. Hérité du pouvoir religieux

Dans le contexte des églises de Réveil, le pouvoir spirituel est souvent considéré comme sacré, ce qui conduit à une vénération quasi-divine du pasteur titulaire ou du leader spirituel (Mbiti, 1990). Les membres de la communauté, notamment les jeunes, attribuent à ces leaders une importance exceptionnelle, les surnommant parfois « Daddy ». Ce terme, au-delà de sa signification littérale de « père », évoque une figure patriarcale unique, symbole d'autorité incontestée

(Bediako, 1996). Cette perception reflète une culture profondément enracinée dans les traditions africaines, où l'on insiste sur l'unicité du leadership, comme le souligne le proverbe : « dans une forêt, on ne trouve pas deux léopards ».

Cette concentration du pouvoir dans les mains d'un seul leader met en lumière une structure hiérarchique centralisée, où l'autorité du pasteur est souvent légitimée par une mythification de son rôle. Ce dernier devient non seulement le guide spirituel, mais également le visage emblématique de l'église, incarnant son identité (Wilson 2007). Dans de nombreux cas, le pasteur est perçu comme le propriétaire de l'église, ce qui renforce une gestion proche d'un modèle monarchique ou patriarcal, avec une transmission du pouvoir souvent envisagée comme héréditaire (Mbiti, 1990). Cette personification du leadership alimente l'idée que le pouvoir spirituel peut être transmis au sein de la famille, établissant parfois une forme de succession dynastique.

Ce modèle de gestion reflète également des éléments des structures traditionnelles africaines, où le chef est le centre de l'unité communautaire (Gifford, 1998). Cependant, cette centralisation du pouvoir soulève des enjeux complexes liés à la gouvernance de l'église, notamment en matière de gestion des ressources matérielles et de pérennité institutionnelle. La perception que le pasteur détient un pouvoir exclusif peut engendrer des tensions, en particulier lors des transitions de leadership (Bediako, 1996). Cette concentration du pouvoir peut également poser des questions sur la pérennité et l'équilibre des institutions religieuses, en particulier lorsqu'il s'agit de la succession du leadership, et sur la manière dont ces structures influencent l'ensemble de la communauté (Wilson, 2007).

2.2. Les conséquences de cette gestion

L'hérité du pouvoir religieux au sein des églises de Réveil engendre souvent des conflits, tant dans la hiérarchie ecclésiastique

que parmi les fidèles. En traitant l'église comme une propriété privée, ce modèle suscite des frustrations au sein de la communauté. Par exemple, certains pasteurs bien établis, qui espéraient jouer un rôle clé en cas de vacance du pouvoir, se voient souvent exclus du processus de succession. En RDC, la transmission du pouvoir de père en fils est une pratique courante, malgré les tensions qu'elle provoque (Olupona, 2004). Cette approche héréditaire favorise souvent l'émergence d'églises dissidentes, créées par des membres mécontents ou marginalisés, contribuant ainsi à une fragmentation du paysage religieux.

Par exemple, à Kinshasa, des églises comme Cité Bethel, Le Dieu de Sikatenda, L'Eglise Baruti Tabernacle ou L'Assemblée Missionnaire de la Bonne Nouvelle ont vu le pouvoir passer de père en fils, provoquant des divisions internes et des départs. Dans certains cas, les enfants des pasteurs sont formés dès leur jeune âge à prendre la relève, consolidant ainsi cette tendance dynastique.

Ces pratiques, bien qu'elles visent à pérenniser le patrimoine familial et spirituel, suscitent colère et révolte parmi certains pasteurs et fidèles. La multiplication des églises concurrentes illustre cette dynamique, où chaque dissidence revendique une forme d'autorité liée à la figure du fondateur ou de ses héritiers. Cette situation soulève des questions fondamentales sur la durabilité de ces institutions et sur la manière dont les conflits internes influencent la cohésion des communautés religieuses.

Ces conflits trouvent leur origine dans l'absence de mécanismes démocratiques de gestion au sein de ces institutions religieuses. L'absence de structures formelles de gouvernance et de succession conduit souvent à des dynamiques autoritaires, où le leadership est perçu comme un droit de famille, et où la dictature, parfois déguisée sous le nom de foi, devient une norme. Comme le souligne l'anthropologue Jean-Marc Ela (1986) ces pratiques renforcent les inégalités et les tensions au sein des communautés

religieuses. Cette situation met en lumière la nécessité d'établir des mécanismes transparents et démocratiques pour éviter les conflits et permettre une gestion plus inclusive et participative des églises.

Ces conflits trouvent leur origine dans l'absence de mécanismes démocratiques de gestion au sein de ces institutions religieuses. L'absence de structures formelles de gouvernance et de succession conduit souvent à des dynamiques autoritaires, où le leadership est perçu comme un droit de famille, et où la dictature, parfois déguisée sous le nom de foi, devient une norme.

2.2.1. L'absence d'une institutionnalisation claire et structurée des églises

Dans la ville de Kinshasa, de nombreuses églises de réveil fonctionnent sans disposer de documents officiels les autorisant à exercer. Généralement, seules les églises jouissant d'une certaine notoriété ou ayant acquis une influence notable possèdent ces documents légitimant leur existence. Devenir pasteur et propriétaire d'une église semble être une entreprise relativement aisée, ne nécessitant qu'un minimum de formalités administratives.

Cette situation révèle une réalité préoccupante : de nombreuses églises manquent de textes structurants définissant leur mode opératoire. Celles qui en disposent se contentent souvent de documents symboliques, dénués d'une réelle fonctionnalité. En pratique, le véritable « document de gouvernance » reste le pasteur lui-même, qui, en tant que fondateur ou dirigeant principal, détient une autorité quasi absolue. Il décide seul des orientations et des procédures à suivre, centralisant ainsi tout le pouvoir autour de sa personne. Le pasteur devient alors à la fois le cœur spirituel et administratif de l'église.

2.2.2. Une structuration institutionnelle insuffisante

Le manque de textes fondateurs et l'absence de règlements internes clairs mettent en lumière une faiblesse profonde dans la structuration institutionnelle des églises de réveil. Selon Mbokolo (2020), cette absence de documents officiels n'est pas fortuite : elle constitue un outil stratégique de contrôle, permettant au leader religieux de maintenir une gestion arbitraire et opaque des ressources et des fidèles. Cette faible institutionnalisation empêche une séparation effective des pouvoirs, ce qui conduit à une gestion centralisée et souvent autoritaire.

Mbokolo (2020) insiste sur le fait que l'absence de structures administratives bien définies favorise la concentration du pouvoir entre les mains du pasteur. Cette situation ouvre la voie à des dérives autoritaires ainsi qu'à une gestion non transparente des ressources financières et spirituelles.

2.2.3. Une autorité pastorale centralisée

Le pouvoir exercé au sein de ces églises est de nature autoritaire. Le pasteur détient une autorité quasi absolue, imposant aux fidèles et collaborateurs une soumission totale, sans possibilité de critique ou de contestation publique. Cette concentration du pouvoir engendre une dynamique où l'église est entièrement centrée sur la personne du pasteur, au détriment de l'institution elle-même.

Les offrandes, qui représentent une source majeure de financement, sont généralement gérées directement par le pasteur ou par un proche de confiance, souvent sans transparence sur leur utilisation. Cette gestion opaque et personnelle est courante dans des églises où l'institutionnalisation est insuffisante. L'église se confond alors avec la figure du pasteur.

Ngandu (2018) met en évidence ce phénomène en soulignant que l'absence de gouvernance partagée et la centralisation du pouvoir provoquent des tensions internes. Ces dérives affectent la mission spirituelle des églises, les éloignant de leur objectif initial de servir la communauté.

2.2.4. Impacts sur les fidèles et la société

Une telle gestion autoritaire et opaque engendre inévitablement des frustrations parmi les fidèles. Se sentant manipulés et exclus des processus décisionnels, beaucoup finissent par quitter ces communautés pour rejoindre d'autres églises perçues comme plus transparentes et démocratiques.

Par ailleurs, cette faiblesse d'institutionnalisation, souvent marquée par le népotisme et le clientélisme, isole l'église du reste de la société. Les pasteurs confient fréquemment les responsabilités de gestion à des membres de leur famille ou à des proches (épouse, enfants, amis), renforçant ainsi la concentration des pouvoirs au sein d'un cercle restreint. Ce phénomène favorise des dérives sectaires où le pouvoir devient personnel et non institutionnalisé (Ngandu, 2018).

Selon Bemba et Mbaya (2015), dans leur analyse des structures et du pouvoir au sein des églises de réveil en République Démocratique du Congo, cette faible institutionnalisation est symptomatique d'une gouvernance religieuse échappant à tout contrôle démocratique ou mécanisme institutionnel formel. Ils soulignent que dans un tel contexte, l'église devient davantage une entreprise personnelle qu'une institution au service de la collectivité. Cela compromet non seulement la transparence, mais aussi la crédibilité de l'église au sein de la société.

En somme, la faible institutionnalisation des églises de réveil à Kinshasa, caractérisée par une concentration excessive du pouvoir entre les mains des pasteurs et une gestion opaque des ressources,

impacte profondément leur fonctionnement interne. Cette situation nuit également à leur crédibilité et à leur influence sociale. Ce modèle de gouvernance, centré sur l'enrichissement personnel et le contrôle total des affaires ecclésiastiques, relègue souvent au second plan la mission spirituelle et sociale des églises.

3. La responsabilité de l'Etat face aux conflits de succession. 1. La non-intervention de l'Etat : L'absence de régulation des pratiques conflictuelles

Bien que la Constitution de la République Démocratique du Congo (2006), en son article 8, garantisse la liberté de culte et la séparation entre les institutions religieuses et l'Etat, l'Etat congolais adopte une posture de passivité préoccupante lorsqu'il s'agit de gérer les conflits internes au sein des églises de réveil, notamment ceux liés à la succession des leaders religieux. Cette absence d'intervention est d'autant plus alarmante face aux pratiques autoritaires et à la gestion opaque observées dans certaines de ces institutions. Bien que la législation protège la liberté religieuse, elle ne propose aucun mécanisme adapté pour réguler la gestion interne des églises ou encadrer les modalités de succession des leaders spirituels (Kabasele, 2017).

Les conflits successoraux, souvent alimentés par des rivalités familiales et des enjeux économiques, prennent fréquemment une ampleur sociale et politique significative, menaçant la stabilité des communautés religieuses et, parfois, perturbant l'ordre public (Mabiala, 2020). Cependant, l'Etat, en se limitant à considérer ces conflits comme des affaires internes, perpétue une dynamique où les pratiques autoritaires et les gestions opaques prolifèrent. En conséquence, les fidèles et les pasteurs dissidents se retrouvent souvent sans recours face aux abus (Ndala, 2019). L'Etat, en adoptant une posture de neutralité, ne joue pas son rôle de régulateur, ce qui contribue à l'inefficacité de la gestion des conflits. Des scènes de

violence entre partisans de pasteurs rivaux au sein de certaines églises, particulièrement à Kinshasa, perturbent régulièrement l'ordre public. Ces affrontements ne sont pas de simples incidents anecdotiques ; ils révèlent une réalité plus profonde où la quête de pouvoir des pasteurs s'apparente parfois davantage à des stratégies politiques qu'à des démarches spirituelles. La recherche effrénée de reconnaissance, d'influence et de richesse pousse certains leaders religieux à adopter des pratiques de leadership qui rappellent les dynamiques politiques, où la devise tacite semble être : « Ote-toi de là que je m'y mette. »

Cette dynamique de rivalités internes et de luttes de pouvoir mêle intérêts matériels et spirituels, souvent au détriment de la paix sociale. L'honneur et le profit deviennent des motivations premières, contribuant à des conflits internes de plus en plus fréquents et déstabilisants.

Dans ce contexte, il est impératif que l'Etat dépasse sa posture d'indifférence. Les perturbations de l'ordre public causées par ces conflits successoraux ne relèvent pas uniquement du domaine religieux : elles posent aussi des questions sur la responsabilité de l'Etat dans ses missions régaliennes. En tant que garant de la stabilité sociale et de la sécurité publique, l'Etat doit intervenir pour prévenir les violences et maintenir l'ordre, quelles que soient les institutions concernées (Bobbio, 2022). L'absence d'intervention de l'Etat crée un vide juridique et institutionnel qui exacerbe les tensions, menace la stabilité sociale et érode la confiance des citoyens envers les autorités publiques.

Cette problématique dépasse le seul domaine religieux pour devenir un véritable défi pour l'Etat de droit. L'absence d'un cadre juridique clair pour encadrer les pratiques internes des églises, en particulier celles aussi influentes que les églises de réveil à Kinshasa, expose l'Etat à une fragilité institutionnelle. Les conflits successoraux, laissés sans encadrement, favorisent l'émergence d'un

environnement instable qui peut rapidement déborder le cadre religieux pour affecter l'ensemble de la société.

Les fidèles, souvent manipulés ou incités à s'impliquer dans ces luttes de pouvoir, peuvent être entraînés dans des affrontements violents qui perturbent l'ordre public et menacent l'harmonie sociale (De Sardan, 1999). Dans ce contexte, l'Etat est confronté à une double responsabilité : garantir la liberté de culte tout en maintenant l'ordre public et la stabilité des institutions (Weber, 1972). Une intervention ferme et proactive des autorités congolaises est nécessaire pour prévenir les crises sociales d'ampleur. Cela pourrait inclure la mise en place d'un cadre juridique précis régissant les relations entre autorités religieuses et communautés, ainsi que les modalités de succession des leaders spirituels (Berteaux, 2005).

Un autre défi majeur réside dans le maintien de la séparation entre les sphères religieuse et politique. Bien que l'Etat garantisse la liberté de culte, il doit veiller à ce que les églises ne deviennent pas des instruments de manipulation politique ou de clientélisme religieux. L'influence politique et économique exercée par certains pasteurs peut les transformer en relais politiques, alimentant des rivalités qui divisent la société (Lemarchand, 2003). Pour résoudre ce problème, l'Etat pourrait introduire des dispositifs rigoureux de régulation de la gestion interne des églises, incluant des processus de surveillance et de résolution des conflits, afin d'assurer un fonctionnement plus transparent et équitable.

La gestion des conflits successoraux au sein des églises de réveil à Kinshasa dépasse largement les affaires internes des communautés religieuses. Ces conflits soulèvent des enjeux majeurs pour la responsabilité de l'Etat dans le maintien de l'ordre public et la régulation des institutions religieuses. Une intervention ferme et proactive est essentielle pour prévenir les violences et garantir que les églises ne deviennent pas des foyers de tensions sociales et politiques. En régulant efficacement ces institutions, l'Etat pourrait non

seulement préserver la liberté religieuse, mais aussi renforcer la stabilité et la cohésion sociale en limitant les dérives autoritaires et en consolidant l'autorité publique (Ravot, 2017).

3.2. Les enjeux politiques sous-jacents : l'aspect politique des conflits de succession

Les conflits de succession au sein des églises de réveil ne se limitent pas à des luttes internes d'ordre spirituel ou administratif. Ils sont souvent imprégnés d'enjeux politiques et économiques sous-jacents. Dans certains cas, le pasteur, en raison de son charisme et de son influence sociale, devient un acteur clé des dynamiques politiques locales (Bashizi, 2022). Il peut bénéficier de ressources matérielles considérables, renforçant ainsi sa position au sein de la communauté et même au-delà. Ce pouvoir économique et social se transforme parfois en un levier de pression, notamment lors des élections locales ou dans les relations avec les autorités politiques.

En l'absence de régulation claire, l'Etat permet indirectement à ces églises, souvent perçues comme des instruments de clientélisme religieux, de jouer un rôle dans la manipulation des masses et le soutien à certaines forces politiques (Mbaya, 2021). La relation entre le pouvoir religieux et le pouvoir politique, bien que souvent implicite, génère des tensions pouvant être atténuées par une régulation stricte de la gestion interne des églises. Ces tensions s'intensifient particulièrement lorsque les conflits successoraux se transforment en affrontements entre factions opposées. Ces factions, parfois soutenues par des acteurs politiques extérieurs en quête de légitimité ou cherchant à renforcer leur position, contribuent à exacerber les divisions internes.

Cette situation souligne la complexité de la relation entre l'Etat et les églises, souvent caractérisée par un manque de cadre réglementaire clair. En l'absence de règles strictes, ces institutions religieuses peuvent devenir des outils de manipulation politique, en

particulier pendant les périodes de campagnes électorales en République Démocratique du Congo. Dans ce contexte, les politiciens exploitent l'influence des pasteurs pour capter les votes des fidèles. Les dérives sont nombreuses : promesses fallacieuses faites aux pasteurs et à leurs communautés, manipulations des fidèles, ou encore tensions accrues lorsque les politiciens échouent à tenir leurs engagements.

Ces interactions ambiguës entre le pouvoir politique et le pouvoir religieux engendrent souvent des tensions qui pourraient être réduites par une régulation stricte et adaptée. Une gouvernance plus transparente et plus équitable des églises permettrait d'apaiser ces frictions. Les conflits successoraux dans les églises de réveil, amplifiés par des intérêts politiques extérieurs, montrent comment des rivalités internes peuvent évoluer en confrontations de grande ampleur.

Comme le montre cette analyse, l'interaction non régulée entre l'Etat et les églises contribue à renforcer les luttes de pouvoir internes et les divisions au sein de ces institutions. Une régulation rigoureuse et proactive pourrait non seulement atténuer ces tensions, mais également stabiliser les églises en les protégeant des influences politiques néfastes, tout en préservant leur rôle spirituel et social.

4. La nécessité d'une intervention de l'Etat : propositions pour une meilleure régulation et gouvernance

Face à la désorganisation et aux conflits internes qui caractérisent certaines églises de réveil, une intervention de l'Etat s'impose pour garantir une régulation adéquate et prévenir les dérives autoritaires.

Le premier axe d'intervention devrait porter sur l'institutionnalisation des structures internes des églises, en les

incitant à adopter des statuts clairs et des mécanismes de gouvernance démocratiques (Mwema, 2019). Cela inclut notamment l'élaboration de règles précises sur la succession des pasteurs et l'instauration de procédures transparentes pour la gestion des ressources financières et matérielles.

De plus, l'Etat pourrait renforcer les mécanismes de contrôle des associations religieuses en veillant au respect rigoureux des lois en vigueur, telles que celles régissant l'enregistrement des églises et leur gouvernance interne (Nlandu, 2020). Une obligation pour les églises de rendre publiques leurs ressources financières et leurs pratiques de gestion contribuerait à limiter les abus de pouvoir et les dérives sectaires, tout en favorisant la transparence.

Il est également crucial que l'Etat établisse un cadre légal facilitant la résolution des conflits internes. Cela pourrait se faire par le biais de mécanismes de médiation professionnelle ou de procédures judiciaires adaptées, spécifiquement conçues pour gérer les conflits successoraux (Kabuya, 2016).

Par ailleurs, l'Etat devrait encourager les églises de réveil à adopter des pratiques de gouvernance plus inclusives. Cela impliquerait de favoriser la participation active des fidèles dans les décisions clés concernant la gestion et l'avenir de leurs communautés religieuses. Une telle approche contribuerait à renforcer la crédibilité des institutions religieuses tout en diminuant les tensions internes et en évitant la formation de nouvelles discordes.

L'Etat congolais doit également adopter une posture anticipative dans la régulation des églises de réveil, en promouvant leur institutionnalisation et en améliorant leur gouvernance. La mise en place de mécanismes de contrôle stricts et de règles de gouvernance transparente ne permettrait pas seulement de prévenir les conflits successoraux, mais aussi de garantir une gestion équitable des ressources et des pouvoirs au sein de ces églises (Mukendi,

2024). Cette régulation offrirait une meilleure stabilité, permettant aux églises de se développer dans un cadre éthique et respectueux des principes démocratiques.

Axes d'action proposés

Pour remédier à la situation actuelle, plusieurs mesures doivent être envisagées :

1) Révision des textes législatifs :

Les lois existantes, notamment l'ordonnance-loi n° 81-002 de 1981 et la loi n° 004/2001, doivent être actualisées pour intégrer des mécanismes spécifiques régulant les conflits successoraux au sein des églises, tout en préservant la liberté religieuse.

2) Réorganisation des structures des églises :

L'Etat devrait encourager la création de statuts clairs et d'organes de gouvernance diversifiés afin de garantir transparence et responsabilité, et de réduire la centralisation excessive du pouvoir autour de figures charismatiques.

3) Intervention minimaliste mais efficace :

L'Etat doit veiller à ce que les conflits internes ne perturbent pas l'ordre public, en désignant, si nécessaire, des médiateurs religieux ou des organes spécialisés pour accompagner les églises dans la gestion de ces conflits.

4) Surveillance discrète de l'influence sociale et politique :

L'Etat pourrait surveiller l'impact social et politique des églises afin d'éviter que leurs rivalités internes ne dégénèrent en conflits affectant la stabilité locale.

5) Régulation de la transparence financière :

Des règles strictes de transparence financière devraient être instaurées pour prévenir les abus et assurer une gestion responsable des ressources.

6) Partenariat entre l'Etat et les églises :

Un cadre de collaboration, sans ingérence dans les affaires

internes, pourrait être mis en place pour encadrer les processus de gestion et de succession, et sensibiliser les leaders religieux à la structuration formelle de leurs institutions.

7) Poursuite des recherches sur les causes profondes des conflits :

Des études approfondies sur des problématiques telles que l'hérédité du pouvoir et la centralisation autour de figures charismatiques permettraient de mieux comprendre l'impact de ces dynamiques sur la gestion des églises et leurs relations avec l'Etat.

Conclusion

En conclusion, la question de la responsabilité de l'Etat congolais face aux conflits de succession au sein des églises de Réveil à Kinshasa soulève un dilemme complexe entre la préservation de la liberté religieuse et le maintien de l'ordre public. Bien que la Constitution de la République Démocratique du Congo garantisse cette liberté ainsi que la séparation entre l'Etat et les églises, la gestion des conflits successoraux met en lumière des failles dans la régulation et l'encadrement de ces dynamiques. L'absence de structures internes bien définies, ainsi que l'inaction de l'Etat face aux tensions liées à la succession, créent un terrain propice aux dérives autoritaires, souvent alimentées par des enjeux politiques et économiques.

Pour garantir la stabilité des églises de Réveil et leur pérennité dans la ville de Kinshasa en RD Congo, il devient capital que l'Etat adopte une approche plus dynamique et/ou préventive, en encourageant une structuration institutionnelle claire au sein de ces églises. Il est nécessaire d'instaurer des mécanismes de régulation adaptés, de promouvoir des pratiques de gouvernance démocratique,

et d'assurer une transparence dans la gestion des ressources financières et matérielles.

Une telle intervention de l'Etat permettrait non seulement de prévenir les conflits successoraux, mais aussi de créer un environnement religieux respectueux des principes démocratiques et de l'ordre public, tout en préservant l'autonomie des églises.

Bibliographie

- Bashizi, T. (2022). *Le rôle politique des leaders religieux en RDC*. Editions du Congo.
- Bediako, K. (1995). *Christianity in Africa: The Renewal of a Non-Western Religion*. Edinburgh University Press.
- Bemba, P. & Mbaya, D. (2015). *Structures et pouvoir au sein des églises de réveil en République Démocratique du Congo*. Editions Karthala.
- Bertaux, D. (2005). *L'Etat et ses institutions : la régulation du religieux dans les sociétés contemporaines*. Paris : L'Harmattan.
- Bobbio, N. (2022). *La théorie de l'Etat*. Paris : Editions de l'Université de Bruxelles.
- Constitution de la République Démocratique du Congo (2006).
- De Sardan, J. (1999). *La gestion de la corruption dans les sociétés africaines*. Paris : Karthala.
- Dufresne, V. (2017). *Les enjeux sociaux des églises de réveil en Afrique centrale : Le cas de la RDC*. Editions Karthala.
- Ela, J. M. (1986). *L'Eglise et l'Etat au Cameroun : Essai sur l'évolution du christianisme au Cameroun* (2e éd.). Paris : L'Harmattan.
- Gifford, P. (1998). *African Christianity: Its Public Role*. Indiana University Press.
- Kabasele, A. (2017). *La régulation des associations religieuses en RDC*. Presses de l'Université de Lubumbashi.
- Kabuya, K. (2016). *La médiation des conflits internes dans les églises de Réveil*. Editions Universitaires de Kinshasa.
- Kimbembe, G. (2020). *La gouvernance des églises de réveil en République Démocratique du Congo : Une analyse des conflits internes et des*

stratégies de leadership. *Cahiers d'études religieuses et sociétales*, 13(2).

- Lemarchand, R. (2003). *Politique et religion en Afrique : Entre clients et seigneurs*. Paris : Editions de la Découverte.
- Loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique en RD Congo.
- Mabiala, C. (2020). *Les enjeux économiques des conflits de succession religieuse*. Editions du Fleuve.
- Mbaya, p. (2021). *Le clientélisme religieux et le pouvoir en RDC*. Editions Universitaires de Kinshasa.
- Mbiti, J. S. (1990). *African Religions and Philosophy* (2nd ed.). Heinemann.
- Mbokolo, E. (2020). *La gouvernance des églises de réveil en Afrique Centrale*. Paris : L'Harmattan.
- Mukendi, L. (2024). *Les défis de la gouvernance des églises de Réveil*. Presses de l'Université de Kinshasa.
- Mwema, J. (2019). *L'institutionnalisation des églises en RDC*. Editions du Soleil.
- Ndala, S. (2019). *Les tensions internes dans les églises de Réveil*. Editions des Tropiques.
- Ngandu, J. (2018). *Les dérives des églises de réveil : Pouvoir et manipulation*. Presses universitaires de Kinshasa.
- Nlandu, B. (2020). *La transparence financière dans les associations religieuses*. Presses de l'Université de Kinshasa.
- Olupona, J. K. (2002). *African Religions: A Very Short Introduction*. Oxford University Press.
- Ravot, J. (2017). *Gouvernance et légitimité en Afrique postcoloniale*. Paris : Karthala.

Weber, M. (1972). *Essai sur la bureaucratie et la gouvernance politique*. Paris : Gallimard.

Wilson, B. (2007). *Religion in Sociological Perspective*. Oxford University Press.